



Siège Social - 66 bis, avenue de Villiers-75017-Paris
Tél - 01 42 27 86 80
Web - www.salesiennedeparis.com
Mail - foot@salesiennedeparis.com

Saison 2017 / 2018

Section Football

Stage des vacances de Pâques 2018



La Salésienne de Paris organise un stage de football en journée d'une durée de 5 jours. Ce stage permet aux joueurs (Filles et Garçons) d'approfondir leurs acquis en matière de football, grâce au savoir-faire des éducateurs du club.

Dates

Du lundi 16 au vendredi 20 avril 2018

Horaires

De 10:00 à 17:00

Le Lieu

Ce stage s'effectuera au Stade de la Porte d'Asnières (6, avenue Brunetière 75017 Paris)

Catégories

- École de football : > U9 (2009) > U10/U11 (2008/2007) > U11F (2007)
- Préformation : > U12/U15 (2006/2003) > U13F-U16F (2006 à 2002)

Programme d'une Journée Type

9:30 - 10:00 : Accueil
10:00 - 10:30 : Réveil musculaire
10:30 - 12:00 : Entraînement
12:00 - 12:30 : Jeux de fin de séance
12:30 - 13:00 : Repas
13:00 - 14:00 : Actions Educatives
14:00 - 14:30 : Tournoi de penalty
14:30 - 17:00 : Entraînement ou Tournoi des Champions
17:00 : Fin de journée.

Tarif

140 € pour les 5 jours

L'inscription au stage est validée sous réserve de validation des terrains par la mairie de Paris

Contacts

Matthias PERSAT - Responsable des stages : 06 22 14 22 29

Jonathan Guyomar - Responsable École de Foot : 06 62 33 12 42

**MERCI DE NOUS RETOURNER VOTRE RÉPONSE POUR LE DIMANCHE 8 AVRIL 2018
AU PLUS TARD DANS LA LIMITE DES PLACES DISPONIBLES !**

Veillez joindre un chèque de 140 € par enfant pour l'inscription au stage et le certificat médical pour les personnes n'étant pas adhérente à l'association (vous pouvez déposer votre réponse dans la boîte aux lettres du 66 bis avenue de Villiers 75017 Paris).

Nom :	
Prénom :	
Date de naissance :	
Catégorie :	
Tél. Portable Contact :	
Email Contact :	

Merci de cocher la ou les cases correspondantes à votre ou vos choix :

- En cas d'injoignabilité, j'autorise l'organisateur à donner en mon lieu et ma place, toute autorisation nécessaire pour tout acte opératoire ou d'anesthésie qui serait décidé par le corps médical dans le cas où mon enfant serait victime d'un accident ou d'une maladie aiguë à évolution rapide.
- A la fin de la journée de stage, à défaut de venir personnellement chercher mon enfant, j'autorise : M ou Mme à venir chercher mon enfant.
- J'autorise mon enfant mineur à rentrer chez lui par ses propres moyens.

Je soussigné,

Autorise mon fils / ma fille

A participer au Stage de football du lundi 16 au vendredi 20 avril 2018.

Fait à Paris, le

Signature :